



Vente vehicule a un particulier

Par **angie62**, le **29/09/2013** à **15:34**

Bonjour,

Mon mari a revendu son camion a un particulier le 7septembre 2013 soit 3 semaines au paravent. Or aujourd'hui le particulier se plaint du véhicule. Nous lui avons vendu sans contrôle technique mis mon mari a oublie de préciser sur la carte grise vendu en l'état. Lorsque nous avons nous même acheté : le moteur avait été change et le compteur était debranche. Mon mari n'étant pas mécano nous ne l'avions pas rebranche donc le compteur ne fonctionnait pas nous avons fait le plaquette de freins et le parquet dans la partie chargement car il y avait des taches de gazole et le bois avait un peu moisis su le portiere. Lorsque nous lui avons vendu nous lui avons précise ce problème de compteur et un pb moteur mais omis le parquet. Le deal était de lui ramener le véhicule a 1h30 de chez nous pour prouver que le véhicule roulait ce que nous avons fait et sur le papier de cession avons juste mentionne le pb moteur. or il nous dit qu'il a tout démonté dans le véhicule et qu'il y a des vices caches. Il nous dit avoir demonte le camion dans sa totalite. Il a rebranche le compteur qui ne fonctionne toujours pas. Le véhicule claquerai et qu'il ne monte une fois pas plus de 100kms puis il nous dit pas plus de 105kms.or j'ai suivi mon mari qui a roulait normalement et aucun pb des ce genre ne s'est produit avec nous. Le véhicule aurait de grosse fuite d'huile que tout les fils du moteur aurais été bricole qui manquerait des vis au parechoc et une le véhicule pu le gazole et sale. Le client réclame pour cela un remboursement de 500euros ou il nous menace de faire passer l'expert. Il a eu trois semaine et se plaint seulement maintenant!! Il nous avait permis le jour même d'encaisser la somme et nous avons rachète un vehicule . Que faire? D'avance merci